

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 2 Mars 2026

Présents : MME POLICON, MM. BOUSSARD, ARNAUD

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : **Amende 100.00 euros**

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

- SENIORS :
Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.
- JEUNES FOOTBALL A 11 :
3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.
Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :
 - De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
 - **Ne peuvent être des équipes féminines.**
- FOOT A EFFECTIF REDUIT :
 - 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
 - Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

- SENIORS :
 - 2 équipes
- JEUNES :
 - 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
 - Ou bien une équipe U20
 - Ou une équipe féminine U15F à 11.
 - Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
- Foot à effectif réduit :
 - 2 équipes (de U8 à U13)
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
 - Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

➤ SENIORS :

- 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

➤ SENIORS :

- 1 équipe
- Pas d'obligation.

11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations

Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.

Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.

Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.

Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

Pour la 1^{ère} saison d'infraction :

➤ Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;

Pour la 2^{ème} année d'infraction et au-delà :

L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante ; l'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).

➤ Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulée avec une éventuelle rétrogradation sportive.

Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1^{ère} saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;

Vérification des obligations

Séniors D1 : tous les clubs en règle

Séniors D2.A - FC MOLDAVIE

-Obligation de 3 équipes de jeunes U14 – U15 – U16 – U18, club en entente avec FC CHENNEVIERES mais obligation d'avoir 5 licenciés

dans chaque catégorie d'âge. : FC MOLDAVIE n'a aucun licencié dans ces catégories d'âge.

-Obligation de 2 équipes de football à effectif réduit – Pas d'équipe.

Le club FC MOLDAVIE sera sanctionné en fin de saison de 4 points en moins par équipe manquante soit un total de 20 points.

Séniors D2.B – Tous les clubs en règle

Séniors D3.A – ZENAGA : pas d'obligations

CAUDACIENNE : en règle

PHARE ZARZISSIEN : pas d'obligation

FC ST MANDE : en règle

Séniors D3.B – BANZAMNI : pas d'obligations

MAROLLES FC : pas d'obligations

VAL DE FONTENAY, PORTUGAIS CHAMPIGNY et ORLY AVS : en règle

TERRAINS SUSPENDUS

Matches à jouer (à domicile)

AVS ORLY doit communiquer pour le 10/03/2026, un terrain de repli pour les rencontres en retard (classés sensibles)

54226773 –AVS ORLY / CACHAN CO ASC 2 du 15/03/2026

54226797 –AVS ORLY / CHAMPIGNY PORTUGAIS du 29/03/2026

54226785 –AVS ORLY / LIMEIL BREVANNES AJ 2 du 12/04/2026

Et les rencontres restant à fixer

54226749 –AVS ORLY / US IVRY FOOTBALL 3 du 25/01/2026

54226761 –AVS ORLY / MAROLLES FC du 08/02/2026

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain

FERMETURE DES TERRAINS PARCS INTERDEPARTEMENTAUX

Les installations du Parc de CHOISY et du Parc du TREMBLAY seront fermées :

- Le 06 Avril 2026
- Les 1 - 8 et 14 mai 2026

MATCHS NON-JOUES DES 22 & 23 NOVEMBRE 2025

MATCHS du 05/10/2025 non joués POUR REFONTE DU CALENDRIER, REMIS AU 01/03/2026

55118065 – BOISSY FC 21 / MAROLLES FC 21 U18 D3
55118066 – BONNEUIL CSM 22 / SFC CANAVEROIS 21 U18 D3
55118067 – CHARENTON CAP 22 / ARCUEIL COM 21 U18 D3
55118068 – NOGENT FC 22 / HAY LES ROSES CA 21 U18 D3
55118069 – MAISONS ALFORT FC 22 / THIAIS FC 22 U18 D3
55118070 – ENT GENTILLY ARCUEIL 21 / VITRY CA 22 U18 D3

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

DEROGATIONS ANNUELLES

500651 BOISSY FC U15 Féminines

A domicile « Stade Maurice Prévaut à Boissy » à 12h

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

SENIORS

RAPPEL

551086 – AVENIR SPORTIF ORLY Séniors D3.B

Dossier en retour de la Commission de Discipline du 10/02/26

Matchs à jouer (à l'extérieur)

54226725 – LIMEIL BREVANNES AJ 2 / AVS ORLY remis au 08/03/2026

54226753 – BANN'ZANMI / AVS ORLY remis au 26/04/2026

54730671 – ENTENTE SFC - MOLDAVIE / US CHOISY Séniors D4.C du 8/03/2026

Demande de US Choisy pour disputer cette rencontre Stade Jean Bouin à Choisy le Roi.

Refus de la commission

Cette rencontre est le match retour – Les règlements précisent que les matchs aller et retour ne peuvent se dérouler sur le même terrain.

COUPE SENIORS

CALENDRIER

1/8 FINALE :

08 MARS 2026

¼ FINALE :

03 MAI 2026

½ FINALE :

31 MAI 2026

FINALE

A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 08 MARS 2026 à 15h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre. Les arbitres sont à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : VILLEJUIF US.

55525459 – CHARENTON CAP 1 / MAISONS ALFORT FC 1 coupe VDM Séniors du 08/03/26

Reprise du dossier.

Ce match est remis au 5 avril.

COUPE SENIORS AMITIE

CALENDRIER

1/8 FINALE :

08 MARS 2026

¼ FINALE :

03 MAI 2026

½ FINALE :

31 MAI 2026

FINALE

A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 08 MARS 2026 à 15h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre. Les arbitres sont à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

COUPE ENTREPRISE

CALENDRIER

1/8 FINALE : 07 MARS 2026	¼ FINALE : 02 MAI 2026	½ FINALE : 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-------------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	-------------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 07 MARS 2026 à 15h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : AEROPORT PARIS AS 1, VITRY CA, MAISONS ALFORT COMMU.

Match remis =

55525485 - APSAP VILLE DE PARIS 2 / APSAP EMILE ROUX du 0703/26

55525487 - US ORMESSON / APSAP VILLE DE PARIS 1 du 07/03/26

APSAP VILLE DE PARIS ayant des rencontres en Ligue, ces deux rencontres sont remises au 4 avril 2026.

Les clubs ont la possibilité de jouer en semaine après accord.

CDM

INFO CLUB

Le calendrier de cette compétition est très resserré en raison du nombre élevé d'équipes, les matchs reportés de championnat seront éventuellement joués en semaine tout comme les rencontres de Coupe du Val de Marne.

Matchs remis au 5 AVRIL :

54536136 - PORTUGAIS VILLENEUVE ST GEORGES / PORTUGAIS CHAMPIGNY du 04/01/26

54536137 - MENUIBLAN / VILLIERS ES du 04/01/26

54536139 - FC MOLDAVIE / FC COMORES CDM D1 du 04/01/2026

Reprise du dossier

Match non joué, le Parc du Tremblay étant fermé et FC Moldavie n'ayant pas tout mis en œuvre pour trouver un terrain de remplacement et n'ayant pas non plus prévenu le district.

FC Comores n'ayant pas accepté la proposition de disputer cette rencontre alors que le club s'était déplacé,

La commission entérine le forfait du FC Moldavie.

54536142 – PORT. VINCENNES / MACCABI CRETEIL CDM D1 du 26/04/2026

Courriel de Portugais de Vincennes du 27/02/26.

La commission prend note des difficultés pour disputer ce match en retard en raison d'un calendrier chargé.

Elle demande aux deux clubs de lui proposer une date en semaine avant le 30 avril.

COUPE CDM

CALENDRIER

¼ FINALE : 05 AVRIL 2026	½ FINALE : 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
------------------------------------	----------------------------------	-------------------------------

ANCIENS

COUPE ANCIENS

CALENDRIER

1/16 FINALE : 1 ^{er} MARS 2026	1/8 FINALE : 05 AVRIL 2026	¼ FINALE 3 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
---	--------------------------------------	-------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Désignation des matchs comptant pour 1/16 de finale qui auront lieu le 01 MARS 2026 à 9h30 sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT,

ANCIENS +45 ans

53497550 – FONTENAYSIENNE ENT. 41 / CHEVILLY LARUE ELAN 31 Anciens +45 poule B du 22/02/26

Courriel de Chevilly du 20/02/26. Match non joué **-EN ATTENTE-**

La commission demande aux 2 clubs de proposer une date pour disputer cette rencontre.

53497639 - FC BOISSY 2 / IVRY DESPORTIVA +45 ans poule B du 29/03/2026

Accord de la commission – *ce match se jouera le 26 avril, sous réserve de l'accord écrit de Ivry Desportiva qui doit parvenir au District avant le 27/03.*

COUPE +45 ans

CALENDRIER

1/8 FINALE : 08 MARS 2026	¼ FINALE : 03 MAI 2026	½ FINALE : 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-------------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	-------------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 08 MARS 2026 à 9h30 sur le terrain du 1er nommé . Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8 .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : RUNGIS US.

ANCIENS +55 ans

FEMININES

La commission rappelle aux clubs participants que l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Séniors F.

U15 F.

55497346 – NOGENT FC / ENT.MANDRES SANTENY U15 Féminines du 14/02/26

Courriel de Nogent du 19/02/26. Demande de report. **-EN ATTENTE-**

La commission demande aux 2 clubs de proposer une date pour disputer cette rencontre.

U13 F.

U11 F.

COUPE SENIORS FEMININE

Séniors

CALENDRIER

Tour de cadrage 7 MARS 2026	¼ FINALE 04 AVRIL 2026	½ FINALE 29 AVRIL 2026	FINALE
---------------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	---------------

Désignation des matchs comptant pour le 1^{er} tour qui auront lieu le 01 MARS 2026 à 15h sur le terrain du 1er nommé . Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8 .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : CRETEIL LUSITANOS F.1, MAISONS ALFORT FC 1, SUCY FC 1, VGA ST MAUR 2, VILLENUVE AFC 1 et VITRY ES 1,

COUPE U18 FEMININE à 11

U18 (à 11) 20 équipes engagées

CALENDRIER

2ème Tour 07 MARS 2026	¼ FINALE 4 AVRIL 2026	½ FINALE 29 AVRIL 2026
----------------------------------	---------------------------------	----------------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 07 MARS 2026 à 15h sur le terrain du 1er nommé . Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8 .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

55251698 - CO VINCENNES / GENTILLY AC Coupe U18 F du 7 MARS 2026

Courrier de Gentilly AC du 26/02/26.

Forfait avisé de Gentilly AC – CO Vincennes qualifié pour la suite de la compétition.

COUPE FEMININE U15 à 8

U15 (à 8) 25 équipes engagées

CALENDRIER

1^{er} Tour : 31 JANVIER	2^{ème} Tour 07 MARS 2026	¼ FINALE 4 AVRIL 2026	½ FINALE 29 AVRIL 2026
--	---	---------------------------------	----------------------------------

. Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 07 MARS 2026 à 15h sur le terrain du 1er nommé . Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8 .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT,

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

U20

COUPE U20

CALENDRIER

¼ FINALE : 03 MAI 2026	¼ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A Déterminer
----------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

U18

53478494 - CO CACHAN / LIMEIL BREVANNES AJ U18 D2.B du 25/01/2026

Dossier en retour de la commission de discipline du 24/02/26.

Match à rejouer avec un arbitre et un délégué à la charge des deux clubs.

La commission fixe la rencontre au 3 mai.

53478495 – ST MAUR LUSITANOS / AVS ORLY D2B du 25/01/2026

Courriel de AVS ORLY du 02/03/26. Match non joué.

La commission fixe la rencontre au 29 mars 2026. Prévenir vos adversaires.

COUPE U18

CALENDRIER

1/8 FINALES 08 MARS 2026	¼ FINALE 03 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
------------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 08 MARS 2026 à 13h sur le terrain du 1er nommé . Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8 .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : CHAMPIGNY FC 94.1,

U16

53477659 RC JOINVILLE / VILLENEUVE AFC U16 D2.B du 15/02/2026

Reprise du dossier.

Match non joué suite à panne des minibus du club. Réception de l'attestation demandée

La commission fixe la rencontre au 5 avril (Les clubs ont la possibilité de jouer avant al date fixée après accord).

Prévenir vos adversaires.

COUPE U16 VDM

CALENDRIER

1/8 FINALES	¼ FINALE	½ FINALE	FINALE
08 MARS 2026	03 MAI 2026	31 MAI 2026	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 08 MARS 2026 à 13h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

COUPE U16 AMITIE

CALENDRIER

1/8 FINALES	¼ FINALE	½ FINALE	FINALE
08 MARS 2026	03 MAI 2026	31 MAI 2026	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 08 MARS 2026 à 13h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

U15

COUPE U15

CALENDRIER

1/8 FINALES	¼ FINALE	½ FINALE	FINALE
07 MARS 2026	02 MAI 2026	30 MAI 2026	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 07 MARS 2026 à 14h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : CHARENTON CAP 1, CRETEIL LUSITANOS F.1, FONTENAY SS/BOIS US 1, JOINVILLE RC 1 et ST MAUR VGA 1.

U14

Calendrier U14 2ème phase

L'établissement de ce calendrier a été rendu difficile par les différences du nombre d'équipes des différents niveaux (14-12-10-8), certaines alternances n'ont pu être intégralement respectées. Aussi la Commission invite les clubs rencontrant des difficultés à demander :

- Une inversion des rencontres (avec accord de l'adversaire)
- Un changement de date accepté sans accord de l'adversaire
- Un changement d'horaire accepté sans accord de l'adversaire.

55442390 US CRETEIL LUSITANOS 6 / FC MAROLLES U14 D4.A du 21/03/2026

Courriel de US Créteil du 02/03/26. Changement d'horaire (-1h00)

La Commission note que ce match se jouera à 14h30, Parc des Sports de Choisy le Roi – Plaine sud N°17

Prévenir vos adversaires.

COUPE U14 VDM

CALENDRIER

1/8 FINALES	¼ FINALE	½ FINALE	FINALE
07 MARS 2026	02 MAI 2026	30 MAI 2026	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 07 MARS 2026 à 16h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

55509596 - FC MAISONS ALFORT / CAP CHARENTON Coupe VDM U14 DU 07/03/2026

Courriel de FC Maisons Alfort du 02 /03/26. Changement d'horaire (-1h00)

La Commission note que ce match se jouera à 16h00, au Stade Cubizolles à Maisons Alfort.

Prévenir vos adversaires.

55509591 US IVRY / ES VITRY Coupe VDM U14 du 07/03/2026

Demande de report du club de VITRY ES du 25/03/26.

Refus de la commission. Motif non valable.

COUPE U14 AMITIE

CALENDRIER

1/8 FINALES	¼ FINALE	½ FINALE	FINALE
07 MARS 2026	02 MAI 2026	30 MAI 2026	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 07 MARS 2026 à 16h sur le terrain du 1er nommé . Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8 .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : CRETEIL LUSITANOS F.6.

55348487 - CA VITRY 22 / US ORMESSON 23 du 28/02/2026

Dossier en retour des SR du 02/03/26 - Match perdu au club d'US Ormesson 3.

CA VITRY 22 qualifié pour la suite de la compétition.

Prochain match le 07/03/2026 :

N°55512426 = US Villejuif 3 / CA Vitry 22